



Dépouillement aux élections cantonales – Quel est l'après-Votel ?

Monsieur le Président,
Chers collègues,
Madame et Messieurs les Ministres,

Lors des élections d'octobre 2015 qui comportaient quatre élections en un seul jour, plusieurs communes du Jura avaient utilisé et testé pour la première fois Votel, un logiciel informatique qui permettait de faciliter le dépouillement des bulletins de vote. Sans remplacer totalement le report des résultats sur papier, cette aide bienvenue sous forme de tableaux liés, permettait de réaliser un gain substantiel de temps et une transmission accélérée des différents scores à la Chancellerie cantonale et ceci à la satisfaction de la population et des groupes politiques. Selon mes informations, les frais d'exploitation du logiciel restaient cependant à la charge des communes. Toutes les communes n'avaient pas adhéré à ce programme puisque certaines avaient préféré utiliser un module semblable inclus dans le logiciel gérant leur administration (ex. URBANUS, Sesam). A ce jour, il semble que le développement du logiciel Votel ait été carrément abandonné par le Canton. Il faut juste espérer que cette décision ne soit pas simplement motivée par des soucis de financement. Car au-delà d'une éventuelle participation des communes, le dépouillement lors d'élections reste de la responsabilité de la Chancellerie de l'Etat, elle-même soutenue dans le cas présent par le Service de l'informatique cantonal. Alors que le Gouvernement ne cache pas ses ambitions de vouloir mettre tout en œuvre pour atteindre l'excellence numérique, il serait navrant qu'il fasse l'économie de la mise à disposition d'un outil utile à l'ensemble des communes jurassiennes.

D'où ma question :

- Même si l'on peut imaginer que les communes ont certainement dû se débrouiller seules lors des élections du 20 octobre dernier, le Gouvernement ne pense-t-il pertinent de reprendre le développement du logiciel Votel, version bis, unique et gratuit pour toutes les communes ?

Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

Delémont, 30 octobre 2019